



Atteinte a la vie privee entre voisins

Par **platini**, le **14/01/2013** à **18:59**

Bonjour,

Mon voisin de palier ne cesse de vivre sa porte grande ouverte afin de savoir tout ce qui se passe chez moi outre ses nuisances tapageuses de 15 heures à 8 heures le lendemain, sans interruption.

Il accuse mon fils de vivre à mes crochets car il est au RSA et mon époux est en invalidité. La société d'HLM répond qu'ils ne peuvent rien faire malgré nos courriers. Je vais déposer une main courante mais je désirerais savoir si les bailleurs n'ont pas une responsabilité ?

Merci.